

Saint-Pierre, le 2 Mars 2018

**Réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus  
OPMR**

□□□□□□

**1er Mars 2018**

Le 1<sup>er</sup> Mars 2018 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de Monsieur Gilles Bizeul.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Thierry Devimeux, préfet de Saint-Pierre et Miquelon ;
- Monsieur Stéphane Claireaux, député de Saint-Pierre et Miquelon ;
- Monsieur Jean-Yves Desdouets, vice-président du conseil territorial ;
- Madame Catherine De Arburn, vice-présidente du conseil territorial ;
- Monsieur Martin Detcheverry, adjoint au maire de Saint-Pierre ;
- Madame Catherine Lemaine, adjoint au maire de Miquelon-Langlade, en visio-conférence ;
- Madame Sophie Briand, secrétaire générale de l'UD-FO ;
- Monsieur Roger Hélène, président de la FEA-BTP ;
- Monsieur Mariano Detcheverry, représentant de la FEA-BTP ;
- Madame Marine Laffont, directrice du pôle développement économique au conseil territorial ;
- Madame Catherine Caput, Adjointe au directeur des finances publiques ;
- Madame Françoise Chrétien, directrice de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Monsieur Hugues Marion, directeur de l'IEDOM ;
- Monsieur Charlie Vulin, IEDOM ;
- Monsieur Guillaume-Arnaud Grasset, chef du pôle C de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Madame Vickie Girardin, Adjointe au secrétaire général de la préfecture, directrice de la DPPAT ;
- Madame Ludivine Quédinet, responsable du pôle E de la DPPAT ;
- Madame Jessica Autin, pôle E de la DPPAT ;
- Madame Sophie Briand, pôle E de la DPPAT.

Etaient absents excusés :

- Monsieur Alain Beauchêne, président de la CACIMA ;
- Monsieur Alain Beaupertuis, gérant de société ;
- Monsieur Marcel-Christophe Dagort, gérant de société

Monsieur le président remercie les membres de leur présence et commence à détailler l'ordre du jour.

#### 1. Evolution de l'indice des prix à la consommation durant l'année écoulée

Il est rappelé les chiffres de l'évolution de l'indice des prix à la consommation durant l'année 2017. Au cours du quatrième trimestre 2017, l'évolution est de 0.01 % sur l'ensemble et de 0.02 % sur l'ensemble hors tabac. Le poste Alimentation, boissons, tabac enregistre une augmentation de 0.22 % tandis que le poste Produits manufacturés et services baisse de 0.05%.

Sur l'ensemble de l'année 2017, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1.98% sur l'archipel et de 1.2% en métropole.

L'indice des prix à la consommation sur l'archipel est calculé trimestriellement selon une méthode de calcul et avec des outils développés par l'Insee. Les relevés et le traitement des données sont effectués par le pôle E de la préfecture.

#### 2. Avis de l'OPMR suite à la saisine du préfet en date du 18 janvier 2018

Monsieur Bizeul rappelle que le bouclier qualité prix (BQP) est un accord entre les pouvoirs publics et les commerçants participants sur la base du volontariat pour assurer un prix global sur l'année d'une liste de produits de grande consommation. Sur l'archipel, 2 commerçants participent au dispositif : 1 à Saint-Pierre, les établissements Marcel Dagort (51 produits totalisant un montant maximum de 152 euros) et 1 à Miquelon, le commerce Simon Detcheverry. Eu égard à sa superficie plus réduite, ce point de vente propose un BQP « allégé », limité à 16 produits pour un total de 45 euros. Monsieur Bizeul ajoute qu'il serait souhaitable d'étendre le dispositif BQP à d'autres commerçants de Saint-Pierre.

La première question de la saisine du préfet concerne une signalétique type proposée aux commerçants participant au dispositif BQP.

M. Grasset présente aux membres de l'OPMR un projet de logo BQP qui est adopté. Les établissements Marcel Dagort disposent d'une signalétique qui leur est propre au sein de leur établissement et qu'ils aimeraient pouvoir conserver. Il est proposé que ce point de vente appose le logo retenu par l'OPMR à l'entrée du magasin, tout en conservant sa signalétique propre à laquelle est habituée sa clientèle. En ce qui concerne le point de vente de Miquelon, la DCSTEP remettra au gérant du magasin la signalétique nécessaire, actuellement absente.

Monsieur le préfet souligne qu'une communication plus attractive serait souhaitable pour attirer non seulement les clients mais également les commerçants à participer. Il faut amener d'autres commerçants à participer à ce dispositif. Monsieur Grasset ajoute, en réponse à une question de monsieur le préfet, que les ventes de certains produits faisant partie du BQP ont été multipliées par 2, voire 4.

Le deuxième point de la saisine du préfet concerne les modifications possibles qui pourraient être apportées à la liste BQP. Monsieur Grasset souligne que la liste des produits doit respecter 3 objectifs qui sont : la santé, la qualité et le prix. C'est dans cette optique que la liste des 51 produits a été établie. Tous les participants sont d'accord pour valoriser la production locale en remplaçant certains produits de la liste par des produits locaux. Il est ainsi proposé d'ajouter sur la liste du poulet de production locale, tout en respectant le montant global de 152 euros. Cette liste est finalement équilibrée, elle respecte les habitudes alimentaires et ne contient ni de produits cuisinés, ni de produits transformés ou même préparés. Par ailleurs, il est proposé de sortir de la liste les sacs poubelles en plastique dont l'utilisation est désormais proscrite pour les remplacer par des sacs 100% bio-dégradables. Monsieur le préfet indique qu'il serait souhaitable

de faire figurer les taux de droits de douane en regard de chacun des articles constituant la liste du BQP.

Le troisième point de la saisine mentionne la mise en place d'un questionnaire de satisfaction sur le dispositif BQP. Le questionnaire pourrait être présenté sous la forme de cinq questions courtes. L'idée d'un sondage sur le site local [www.Cheznoo.net](http://www.Cheznoo.net) est avancée par le député, Monsieur Stéphane Claireaux. Monsieur Grasset répond qu'un questionnaire dans les magasins participants serait plus fiable en terme de nombre de réponse (1 questionnaire par personne) alors que sur internet cette constante ne peut pas être contrôlée. Il est décidé que, dans un premier temps, un questionnaire papier sera diffusé à l'entrée du magasin Marcel Dagort. Au vu des résultats obtenus, et dans un deuxième temps, l'idée du sondage sur le site [www.cheznoo.net](http://www.cheznoo.net) pourrait être mise en œuvre.

### 3. Point sur l'élaboration des listes de suivi de prix thématiques (matériaux de construction et fournitures scolaires)

Comme mentionné lors de la dernière réunion de l'OPMR, une liste de matériaux de construction et une liste de fournitures scolaires ont été proposées à l'ensemble des participants. Ces deux listes recueillent un avis favorable de l'assemblée avec cependant quelques remarques quant à la provenance des produits figurant sur la liste des matériaux. En effet, ceux-ci viennent essentiellement du Canada. Il est demandé d'intégrer dans la liste les châssis de fenêtre fabriqués sur l'archipel. Les membres de l'Observatoire sont d'accord. La liste sera donc modifiée dans ce sens.

Pour ce qui est des fournitures scolaires, l'Observatoire propose soit d'établir une liste de fournitures nécessaires par classe (6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et seconde, terminale) ou de sortir une liste générale de fournitures afin de suivre l'évolution des prix. C'est cette deuxième option qui est retenue.

Madame Catherine Lemaine, présente par visio-conférence depuis Miquelon, tient à préciser que le commerce Simon Detcheverry à Miquelon ne vend plus de fournitures scolaires. Il ne reste qu'un seul établissement, la quincaillerie François Detcheverry et Fils, qui vend ce genre de matériel.

Madame Quédinet déclare que si l'OPRM est en mesure de récupérer le prix des fournitures scolaires de la rentrée de septembre 2017, une comparaison sera faite dès septembre prochain, sinon il faudra attendre la rentrée de septembre 2019.

### 4. Point sur l'évolution des prix réglementés des hydrocarbures

Un schéma sur l'évolution des cours est présenté à l'assemblée. Les hydrocarbures fluctuent selon deux incidences : le cours du baril et le taux de change du dollar canadien. On constate une hausse importante des prix du pétrole durant les deux dernières années avec un taux de change favorable, ce qui se traduit par des prix stables en 2017. Il est à noter que la caisse de compensation joue un rôle de régulateur sur l'archipel. Les prix de vente au détail font apparaître les tarifs de la péninsule de Burin et de la métropole pour comparaison. Certains prix peuvent être plus bas et cela peut s'expliquer par une différence de taxation sur les carburants, notamment avec l'essence au Canada.

### 5. Point sur l'atelier des assises de l'outre-mer « le coût de la vie à SPM »

Monsieur Grasset informe l'OPMR, que deux réunions se sont tenues sur l'archipel. Une faible participation a été constatée. Il est ressenti un besoin d'obtenir des données objectives. Lors de la première réunion, il a été proposé que l'OPMR joue un rôle plus important. Lors de la 2<sup>ème</sup> réunion, un certain nombre de raisons ont été évoquées pour expliquer un coût de la vie plus élevé sur l'archipel :

- éloignement de l'île ;
- taille des marchés réduite ;
- complexité administrative (circuit lourd pour les commerçants = temps de perdu) ;
- TPE confrontées à des problèmes administratifs inexistant en métropole.

Monsieur Hélène ajoute que les commerçants et les entreprises sur l'archipel ont besoin de beaucoup plus de trésorerie par rapport aux commerçants et entreprises similaires de métropole car les commandes doivent être payées en avance (problème constaté dans les autres DOM-TOM et non conforme à la réglementation). Il estime que le BTP est lourdement pénalisé, car entre le moment où les marchandises sont payées et le moment où les marchés sont réglés, il peut s'écouler de 4 à 5 mois, et de plus, les droits de douanes doivent être payés à l'importation.

Monsieur Jean-Yves Desdouets précise que les commerçants ont un délai de 45 jours pour payer les droits de douanes et qu'il existe également sur l'archipel un hangar sous douane qui permet de ne payer la taxe que sur les produits sortis de douane. Il rappelle également que le conseil territorial a diminué ou supprimé les taxes douanières sur plusieurs produits, notamment sur certains produits destinés à la petite enfance, la parfumerie et qu'il envisage de faire la même chose avec des produits d'hygiène corporels. Monsieur Desdouets ajoute qu'il serait intéressant de connaître l'impact de telles mesures sur les prix de vente au consommateur.

Madame Sophie Briand, secrétaire générale de l'UD-FO de Saint-Pierre et Miquelon, mentionne qu'il serait souhaitable, pour rendre plus opérationnel le travail de l'OPMR sur l'archipel, d'obtenir des missions de l'Insee sur le territoire afin de mener des études et nourrir nos questions.

Monsieur Bizeul précise que l'OPMR s'est jusqu'à présent focalisé sur les prix mais qu'il lui revient de travailler également sur les marges.

Madame Sophie Briand (FO), déclare qu'il serait intéressant de regarder quels sont les moyens disponibles sur le territoire et les budgets qui pourraient éventuellement être alloués à des études. Elle souligne également le bon travail du service de la préfecture en charge de ces études actuellement.

Monsieur Roger Hélène exprime son souhait de voir la mise en place d'un indice BTP SPM qui existait auparavant. Aujourd'hui, les entreprises se fient à un indice national qui ne correspond pas à la réalité du territoire.

Monsieur Bizeul propose de se rapprocher de l'Insee en métropole afin d'identifier un interlocuteur qui pourrait accompagner les différents services.

## 6. Questions diverses

Monsieur le député, Stéphane Claireaux, souhaite aborder la question du logement à Saint-Pierre et Miquelon. En effet, le coût d'acquisition à la propriété a fortement augmenté ces dernières années sur l'archipel sans compter le prix des locations qui est élevé. Il serait souhaitable de mettre en place une politique du logement à Saint-Pierre et Miquelon.

Madame Sophie Briand (FO) déclare que ces coûts élevés représentent un problème majeur pour les jeunes qui veulent revenir vivre sur l'archipel.

Monsieur Jean-Yves Desdouets précise que le STAU (schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme) définit des zones urbanisables qui permettront la vente de terrains constructibles.

\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 16h40, après avoir remercié les membres pour leur participation.

Le président de l'Observatoire  
des prix, des marges et des  
revenus,



Gilles BIZEUL